

OGGA

n°172
SEPTEMBRE
2023

Informations

MON
ogga



for ever

@Alina Tigranica

n°172
SEPTEMBRE
2023

ÉDITO

O.G.A. for ever ? Et pourquoi pas O.G.A. Fort Alamo, tant qu'on y est ? Ou pire encore, Fort des halles, espèce en voie de disparition ? Sans parler du for intérieur ou du forçage des endives. Il est temps d'arrêter la plaisanterie, en ces temps où, au lieu de préparer la grande fête du tout proche cinquantième anniversaire de la création des centres de gestion agréés créés par la loi de finance du 24 décembre 1974, on envisage froidement la disparition possible de nos associations ou, au moins, la mise au rebut de leur substantifique moelle. Comment oser imaginer que nous pourrions – pourrions !- accepter de nous passer de ces structures que de fait nous contrôlons et dont la richesse de l'apport n'est plus à démontrer. Et nous ne parlons là ni de transparence ni de sécurité fiscale, mais d'intelligence de la gestion et de richesse d'une démarche commune, de prévention des difficultés par la mise en commun d'expériences, de la mise en place de formations réellement applicables, de rencontres orientées par et sur des échanges de pratiques. Comme dans la culture xhosa d'Afrique australe, « Ubuntu : je suis parce que nous sommes » ! Et nous oserions abandonner ? Nous oserions déposer les armes et les remplacer par des "procédures" ? Hors de question. Alors, oui ! O.G.A. for ever !

SOMMAIRE

P.3 THÈME DE REFLEXION

Être loueur en meublé

P.4 GESTION

Auto-entrepreneurs : embarquement immédiat sur votre OGA

P.5 ÉQUILIBRE ET GASTRONOMIE

Une gastronomie toujours plus réfléchie

P.6 CONDITIONS DE TRAVAIL

Manager & motiver en 2023

P.7 RECRUTEMENT

Emploi saisonnier : le désespoir des patrons ... et de Marx

P.8 PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

IA et ChatGPT ; ce qui va changer pour nous tous

P.9 VISIBILITÉ SUR LA TOILE

Etre en première page de Google... et pourquoi pas

P.10 NOUVEAU MONDE

Le tardigrade, la moins technologique des technologies avancées

P.11 ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

N° ISSN 2647-8455.

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR L'OMGA 74
11, rue Jean Jaurès - BP 277 74007 Annecy cedex
Bulletin trimestriel
Dépôt légal à parution
Directeur de la publication
M. Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)
Comité de rédaction :
OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi.
OGA Artes : G. Valette
Amaproges : V. Dachicourt
OMGA 74 : M Claude BUCH, J.-B. Robineau

Assistance au comité de rédaction
PENSER SIMPLE
Jean Mochon et Fanny Etter
Infographie
Agence Texto, 74960 Annecy
Impression
Faurite, route de Tramoyes, 01700 Miribel
Crédits photos

Photos non contractuelles - Karolis / piliphoto / Studio Romantic / master1305 / Thomas Dutour / goodluz / Suttiphong / Kolorika/Devison / Clement Coetzee / peopleimages.com / rukanoga / rukanoga / Andrey Popov / Peheil / tostopphoto / Blue Planet Studio / Nicholas Felix/peopleimages.com / Andrey Popov



THÈME DE
RÉFLEXION

Les locations meublées sont en plein essor depuis quelques années. Comme dans tout secteur, les activités de loueurs en meublé, qu'elles soient professionnelles ou non professionnelles, n'échappent pas aux particularités fiscales.

ÊTRE LOUEUR EN MEUBLÉ : UNE ACTIVITÉ AUSSI FACILE À DIRE QU'À FAIRE. ET SI CELA DEVENAIT UNE RÉALITÉ ?

Rédacteurs : **Virginie et T. Blanchin**

UNE RENCONTRE ENTRE DEUX LOUEURS EN MEUBLÉ

Thérèse Ponsable

J'ai créé mon activité hier soir en deux clics sur internet ! ça y est, je suis « LMNP ».

Edmond Prochain

Ah bon ? Tu es loueur en meublé professionnel ou non professionnel ? Et sous quel régime fiscal es-tu inscrite ?

Thérèse Ponsable

Hein ? C'est en complément de mon activité de salariée, tout simplement. Mais de quoi me parles-tu, un régime fiscal ?

Pour avoir le statut de loueur en meublé professionnel (LMP), les 2 conditions suivantes doivent être réunies :

- Les recettes annuelles tirées de cette activité (total des loyers, taxes et charges comprises) par l'ensemble des membres du foyer fiscal doivent dépasser 23 000 € sur l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre. Cela doit aussi être le cas lorsque la clôture de l'exercice comptable est faite en cours d'année. En cas de création d'activité en cours d'année, le plafond est ajusté.
- Ces recettes doivent être supérieures au montant total des autres revenus d'activité du foyer fiscal (salaires, autres BIC).

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le loueur est considéré comme un loueur non professionnel.

Edmond Prochain

Tu as un expert-comptable ? Un centre de gestion ?

Thérèse Ponsable

On m'a dit que ce n'était pas nécessaire !

Edmond Prochain

J'ai choisi de prendre un expert et un organisme de gestion pour m'accompagner dans mes obligations fiscales.

Thérèse Ponsable

Je n'ai pas envie d'avoir de frais supplémentaires pour une activité complémentaire !

Edmond Prochain

L'ensemble me coûte environ 200 euros pour une tranquillité fiscale !

Un loueur en meublé, membre d'un organisme de gestion, peut bénéficier d'une réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité à hauteur des deux tiers des frais engagés (honoraires comptables + cotisation de l'OGA) dans la limite de 915€.

Cette réduction est réservée aux loueurs en meublé ayant opté pour le régime réel simplifié et qui adhèrent à un Organisme de Gestion.

Thérèse Ponsable

Mais il n'y a pas grand-chose à faire... Je peux tout faire seule.

Edmond Prochain

Oui mais mon dossier est optimisé et je fais des économies d'impôts.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre expert-comptable et de votre OGA.

Seuls les amortissements constatés en comptabilité sont déductibles fiscalement, à condition qu'ils répondent aux conditions générales de déduction des charges. Les amortissements ne peuvent pas générer de déficit.

Si les charges sont supérieures ou égales aux loyers, le résultat est nul ou déficitaire. Les amortissements peuvent alors être reportés sans limitation de durée, tant que l'activité de location meublée est déficitaire, et être imputés par la suite. Un tableau de suivi des amortissements dont la déduction est différée doit être joint à la déclaration de résultats. Retrouvez le modèle dans le bulletin officiel des Finances publiques référencé BOI-BIC-AMT-20-40-10-40.

Par conséquent, les amortissements non déduits sont reportables sur les années suivantes sans limitation dans le temps. Néanmoins, le report des amortissements cesse en cas de vente du logement meublé loué ou en cas d'arrêt de la mise en location si vous n'avez pas d'autre activité imposable dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux non professionnels.



L'auto-entrepreneur, c'est celle ou celui qui doit se débrouiller seul, à ses risques et périls. Pourtant comme d'autres indépendants ou artisans, il peut rentrer dans la dynamique collective et d'expertise des OGA.



AUTO-ENTREPRENEURS : EMBARQUEMENT IMMÉDIAT SUR VOTRE OGA

Rédacteurs : **Jean et Virginie**

INTERVIEW DE

VIRGINIE LECREURER OGA AMAPROGES

OGA info

Les auto-entrepreneurs sont les bienvenus dans les OGA. Ils seraient 2 millions en France et généreraient un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros. Pourtant très peu sont actuellement adhérents d'un OGA... Hasard ou volonté ?

Virginie

Les auto-entrepreneurs sont très souvent livrés à eux-mêmes et ne connaissent pas les Organismes de Gestion qui pourtant sont là pour les accompagner, les informer et les former. Depuis plus d'un an j'ai parié sur cette information et notre centre « recrute ».

OGA info

Ces adhérents auto-entrepreneurs sont bien sûr de votre territoire. Pourtant votre OGA recrute des adhérents dans toute la France... Qui sont vos prescripteurs ?

Virginie

Nos prescripteurs historiques sont les cabinets comptables... sauf qu'un auto-entrepreneur n'a pas de cabinet comptable, il faut donc le trouver autrement.

Pendant une présentation, lors d'un séminaire destiné aux adhérents, un coach sportif qui était dans la salle, a vu l'intérêt d'être membre d'un organisme de gestion. Exerçant son activité dans un établissement national de sport, il a remarqué qu'aucun coach n'était adhérent d'un OGA. Il a donc fait appel à moi pour informer ces coaches sur les avantages d'adhérer. C'est le parfait exemple d'une piste que je développe depuis quelques mois.

Il n'y a pas de secret : lorsqu'il n'est pas possible de s'appuyer sur des prescripteurs, pour réussir à se faire connaître auprès des auto-entrepreneurs, il faut être présent sur le terrain (présentation dans les écoles, dans les réseaux de dirigeants...).

OGA info

Les auto-entrepreneurs sont souvent très indépendants... ont-ils l'esprit associatif, participant à un projet collectif comme l'est un OGA... ?

Virginie

Les auto-entrepreneurs veulent un accès aux informations en limitant les coûts. Les Organismes de Gestion répondent à cette demande. Nous ne sommes pas une entreprise de conseils, mais nous sommes là pour les aider à lever des interrogations sur leurs activités et leurs choix de stratégie d'entreprise à partir de formations et d'informations.

DIALOGUE ENTRE UN AUTO-ENTREPRENEUR ET UNE DIRECTRICE D'OGA

Virginie

Le mouvement d'adhésion des auto-entrepreneurs aux OGA commence à être visible, qu'est ce qui a fait qu'un coach sportif, auto-entrepreneur comme vous, ait franchi le pas ?

Stéphane Kuissu (Paris) :

Je me rends compte que mon activité peut être optimisée et j'ai pris conscience que je ne pouvais pas évoluer en restant seul.

Virginie

Vous avez peut-être cherché dans les années passées d'autres formes d'accompagnement, qu'est-ce qui différencie l'offre OGA ?

Stéphane Kuissu

Je suis adhérent depuis 11 ans et je participe régulièrement aux séminaires d'hiver. Les Organismes de Gestion proposent des temps d'échanges de qualité qui permettent de développer les compétences du chef d'entreprise et apporter une plus-value très intéressante, notamment grâce à ses webinaires thématiques (comptabilité, développement personnel, communication...). Tout ça me convient, pragmatique, simple et efficace.





ÉQUILIBRE &
GASTRONOMIE

La télévision, le Web, nous inondent d'émissions culinaires. Avec des priorités différentes qui s'imposent : la santé, l'environnement, le contexte social changent nos habitudes.

UNE GASTRONOMIE TOUJOURS PLUS RÉFLÉCHIE

Rédacteurs : **Camille et Michèle**

La situation sanitaire a modifié nos comportements.

De ce fait, des transformations s'opèrent dans le domaine de l'alimentation. L'intérêt pour l'agriculture biologique est croissant et les consommateurs sont plus respectueux envers leur corps et envers la planète.

En progression permanente, le végétarisme qui exclut la consommation de viandes, vanté sur les réseaux sociaux et par nombre de célébrités.

A l'extrême, le véganisme, encore plus restrictif, qui interdit de consommer tout produit issu des animaux ou de leur exploitation, monte lui aussi en flèche au travers de l'ouverture croissante des restaurants végétariens. Pour conserver un équilibre dans ce régime, il existe des alternatives végétales pour les protéines. Il y a des lardons et du bacon « veggie », des « produits de la mer » : les crevettes végétales et les algues, et la fermentation de précision veut parvenir à confectionner des fromages sans lait. Quel futur !

NOUVELLES PRATIQUES NOUVEAUX MODES D'EMPLOI

Ces tendances, même extrêmes, impactent les consommateurs. Elles modèrent leurs attitudes. Elles inspirent un comportement plus mesuré sur le choix des produits.

En conséquence, si 40% des français déjeunent sur le pouce à midi, ils ont recours au « *snacking healthy* » (encas sains). Ainsi, ils substituent aux sandwiches trop riches des salades composées, aux burgers, des avocados burgers, les plats tout prêts par des wraps. Pour manger équilibré, ils savent maintenant compenser

certaines manques par des substituts pour maintenir et même renforcer leur vitalité avec une conscience accrue de nos aliments et de leurs propriétés.

En outre, en raison du Covid et du télétravail ils ont eu plus de temps pour cuisiner. Depuis lors, ils sont plus soucieux de savoir ce qui se trouve dans leur assiette, la provenance des produits, avec la valorisation des circuits courts et le mode de cuisson.

A LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE

Pourtant il y a une persistance certaine de « la mal bouffe ». Un sondage indique que 70% des français ont commandé au moins une fois des pizzas en ligne ou par téléphone. Une « meilleure » consommation n'est pas toujours de mise, mais les réflexes ont changé.

Le contexte social actuel a contraint les consommateurs à rechercher les promotions. Ils s'efforcent d'acheter à des prix raisonnables, n'abandonnent pas la qualité mais réduisent la quantité.

Stars en 2023 les supers aliments étaient déjà en vogue auparavant. Aussi, on considère avec intérêt : la spiruline, les baies de Goji, le Matcha... et certains restaurants se montrent soucieux de la bonne teneur de l'équilibre et des vitamines de leurs recettes.

Molière disait déjà :
« Il faut manger pour vivre et non
vivre pour manger ».
Serait-ce un rappel à la juste mesure ?





CONDITIONS DE TRAVAIL

L'organisation des entreprises est redessinée par différentes crises économiques, sanitaires, écologiques... Après la Covid, le management doit s'adapter aux nouvelles conditions de travail et aux exigences des collaborateurs. La prise en compte de la dimension humaine des salariés intervient à plusieurs niveaux.



MANAGER & MOTIVER EN 2023

Rédacteurs : **Camille et Michèle**

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La Covid a fait ressortir que la ressource irremplaçable de l'entreprise est celle de l'humain. Le bien être au travail est aujourd'hui une priorité pour les salariés. Selon une étude Opinion Way, 91 % des salariés estiment que leur bonheur personnel est lié à leur QVT. Ces trois dernières années le taux d'absentéisme est en hausse constante. Il atteint un niveau record en France (+ 41 % pour les cadres en 2022-étude DATASCOPE/groupe AXA). L'épuisement professionnel est la première cause des arrêts de travail de longue durée et atteint 17 % (étude OW). Cela représente plus de 2,5 millions de personnes. Le manager devra accompagner l'employé dans ces moments difficiles mais aussi et surtout tenter de les éviter en rendant l'espace et les conditions de travail plus sains.

PARTICIPATION ET INCLUSION

Le management participatif et inclusif implique un partage de connaissances et d'expériences qui permet d'améliorer l'efficacité des équipes et des performances de l'entreprise. L'encouragement de l'esprit participatif responsabilise les collaborateurs. Ils deviennent aussi auteurs des évolutions et des solutions adoptées. De plus, chaque salarié doit pouvoir être reconnu dans sa singularité, sentir qu'il fait pleinement partie de l'entreprise et être suffisamment mis en confiance pour faire entendre sa voix et contribuer au projet commun. Pour cela des sessions de brainstorming (réflexions

collectives pour trouver des idées nouvelles résolvant un problème ou répondant à une question) ou des séminaires d'entreprises renforcent sa culture et facilitent la communication entre les collaborateurs.

MODE DE RECRUTEMENT

En pleine pénurie de personnel, les chefs d'entreprise sont amenés à prendre en compte les exigences actuelles des salariés. Le salaire reste la raison principale pour laquelle les gens se lèvent tous les jours (45% des salariés seraient prêts à changer d'entreprise pour un meilleur salaire à poste équivalent - sondage Manpower).

Lors des entretiens d'embauche la donne a changé. L'avantage est au candidat, l'entreprise doit redoubler d'efforts pour convaincre. La flexibilité sur les sujets liés à la vie professionnelle dans l'entreprise est importante. La mise en place du travail hybride permet de conjuguer télétravail et présentiel. Le collaborateur avec un enfant malade doit pouvoir se mettre en télétravail sans nécessité d'accord signé (ent. Valdelia). Depuis 2 ans la semaine de 4 jours est expérimentée dans plusieurs entreprises. La formation offerte au salarié doit être élargie et pouvoir s'inscrire dans un projet professionnel, pas forcément en lien avec le poste actuel...

Cette reconsidération de la valeur travail met l'homme au centre du management. L'IA viendra probablement bousculer tout cela dans le futur, mais aujourd'hui, son implantation nous aide au quotidien.





RECRUTEMENT

EMPLOI SAISONNIER :

LE DÉSESPOIR DES PATRONS ...

ET DE MARX

Rédacteurs : **Fanny et Jean**

On estimait début 2023 que les difficultés de recrutement de saisonniers allaient être marquées pour un poste sur deux. Signe d'un changement de monde qui s'accélère.

Bien sûr, il y a le site de pôle emploi avec ses centaines de milliers d'offres, il y a aussi tous les autres sites et les agences spécialisées. Mais les choses se passent ailleurs. Suivant ce qui se fait déjà dans certaines entreprises de l'agroalimentaire ou des travaux publics, on commence à voir apparaître le « recrutement inversé », processus à l'issue duquel le candidat choisit son entreprise. Cette dernière expose précisément ses atouts (horaires et salaires bien entendu mais aussi engagement environnemental, transports, qualité de vie au travail, le principal est de séduire. Et le candidat choisit.

TENDANCE : DONNER ENVIE

Pour arriver à recruter, on peut privilégier le savoir être du candidat au savoir-faire technique, même si la productivité est moindre... et dans certains cas c'est le savoir être de l'entreprise qui prime dans le choix du salarié.

Dans les régions de vin, saisonniers rime souvent avec vendanges. L'évolution des réglementations a rendu plus difficile le logement, pour des durées allant jusqu'à 15 jours, dans des maisons plus ou moins bien équipées. Alors, soit les vignerons passent un contrat avec des entreprises de main d'œuvre qui gèrent pour une saison des personnes venues d'Europe centrale, du Maghreb... et même d'Amérique du sud, soit il faut d'autres arguments, d'autres propositions pour attirer « les bons ». C'est la course aux bonnes idées. On peut citer ainsi un viticulteur qui demande aux candidats une lettre de motivation qui soit convaincante sur leur capacité artistique et

leur envie de vivre leur passion : l'ambiance d'équipe « garantie » devient un argument de recrutement. Dans d'autres exploitations, les dirigeants ont remplacé une partie de leurs vendangeurs payés par des passionnés de vin et d'expérience, souvent étrangers et... bénévoles, dans l'esprit du woofing.

TENDANCE : PRÊTS À TRAVAILLER MAIS MODÉRÉMENT

Ces pratiques du woofing ont contribué à changer la donne. « World Wide Opportunities on Organic Farms » ou en résumé, opportunités de travailler dans des fermes bio partout dans le monde, ce sont d'abord quelques règles : un temps de travail, certes gratuit, mais 5 demi-journées par semaine, et l'hébergement ainsi que les repas fournis. En France, 1700 exploitations « hôtes » inscrites et un effectif d'environ 15 000 woofeurs suffisent à donner le ton : on s'engage pour une valeur ou des valeurs, le logement et les repas sont des pré requis, et la faible densité horaire séduit. Les temps changent, et l'ouvrier de Marx qui ne pouvait vendre que sa force de travail est pris dans les mouvements du temps... Le salaire n'est plus le seul élément pour rémunérer un travail.

En 2022 des milliers de restaurants de sites touristiques n'ont ouvert que quelques jours par semaine faute de personnel. Lorsqu'une pénurie atteint un ratio d'un poste sur deux, il n'y a pas d'autre manière de faire que de changer le modèle.





PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

ChatGPT est-il aussi dangereux que révolutionnaire ? Petit tour d'horizon sur cette IA (intelligence artificielle) qui défie les chroniques.

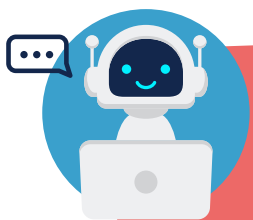


IA ET CHATGPT : CE QUI VA CHANGER POUR NOUS TOUS

Rédacteur : Gilles

Après son succès avec DALL-E 2 (IA créateur d'images), la société OpenAI propose ChatGPT. Il s'agit d'un chatbot (voir encadré) capable de comprendre le langage humain et de générer du texte de qualité

juridiques sont également menacés, car ChatGPT peut lire et « comprendre » rapidement des documents juridiques complexes. Ce bouleversement affecte le monde du travail, public et privé, qui doit se restructurer voire changer totalement d'activité. Toutefois, des ripostes s'organisent. Compilatio, une startup française spécialisée dans les outils anti-plagiat, développe un logiciel capable de détecter la signature de ChatGPT dans les devoirs ou tout texte.



Un chatbot est un robot capable de tenir une conversation avec un internaute grâce aux progrès technologiques de l'intelligence artificielle. Il s'améliore en continu pour fournir des réponses toujours plus pertinentes, grâce à ses nombreuses interactions.

© Kolanka

COMMENT UTILISER CHATGPT ?

Il suffit de se rendre sur le site officiel chat.openai.com, de créer un compte et de poser une question ; ChatGPT y répondra. L'utilisation est totalement gratuite... pour l'instant. Les avancées technologiques révolutionnaires auront malheureusement un impact significatif sur certains métiers à l'avenir. Dans les scénarios les plus pessimistes, certains emplois pourraient disparaître en raison de l'évolution rapide des IA.

LES PROFESSIONS VULNÉRABLES FACE À CHATGPT

ChatGPT est un outil polyvalent capable d'écrire du code informatique, générer du contenu web, écrire des essais scientifiques, composer de la musique et même concurrencer Google. Les journalistes-rédacteurs sont particulièrement touchés avec une IA capable de produire des articles en quelques secondes. Les assistants

LE CÔTÉ OBSCUR ET LES LIMITES DE CHATGPT

Malgré ses performances, il lui arrive d'écrire des réponses absurdes ou incorrectes, un contenu peu personnalisé et ne possède pas le niveau de nuance, d'esprit critique et d'éthique d'un journaliste « humain ». Pire, il peut être utilisé pour des malversations : créer des emails de phishing, coder des malwares, diffuser de la désinformation, réaliser des escroqueries financières ou même des Cyberattaques ciblées. Remake du film Terminator ou pas, les concurrents de ChatGPT débarquent : la guerre des chatbots ne fait que commencer...

Exemple d'un texte rédigé en moins de 5 secondes par ChatGPT :

La question posée : « poésie de 6 lignes avec j'aime mon OGA, sécurité fiscale, disponibilité »

La réponse de ChatGPT :

J'aime mon OGA, garant de mes chiffres,
Sécurité fiscale, il dissipe mes soucis.
Sa disponibilité, précieuse et constante,
M'assure une gestion sereine et élégante.
Ensemble, nous trions les feuillets obscurs,
L'alliance parfaite pour mon avenir sûr.



VISIBILITÉ
SUR LA TOILE

La présence sur le Web est un passage obligé pour presque toutes les activités. Mais comment être en première page quand on ne s'appelle pas Amazon...

ÊTRE EN PREMIÈRE PAGE DE GOOGLE... ET POURQUOI PAS

Rédacteurs : **Fanny et Jean - Penser Simple**

On dit que la sophistication des moteurs de recherche et du premier d'entre eux Google, laisse pas mal de portes accessibles, sous réserve d'avoir la clé. Echange avec Franck Bercegeay, conseil en communication « off et on line » pour classer certains « on dit que »

OGA info

On dit que si on veut se faire connaître par le Web, seul un gros investissement et un spécialiste permettent d'y arriver.

Franck Bercegeay

La « promesse » de Google faite aux plus de 90 % d'internautes qui recherchent quelque chose sur internet, c'est de proposer la réponse la mieux adaptée à chaque individu. À UNE même question, 2 personnes n'auront pas la même réponse. Les algorithmes utilisés intègrent de très nombreuses variables dont l'historique personnel (les fameux cookies).

2 voies se présentent : d'un côté, le référencement payant (ou SEA), qui offre deux principes : l'achat de mots clés et l'achat d'emplacement ou bannière (les Display) et de l'autre le référencement naturel ou organique (SEO) repose sur l'analyse de la qualité de votre contenu, toujours selon les critères de Google ! Ces deux voies requièrent une expertise pointue pour ne pas risquer de dépenser à tort et à travers du temps ou des €.

OGA info

On dit que les sites qui ne sont que des vitrines publicitaires sont systématiquement disqualifiés, est-ce vrai ? Si oui, comment concevoir son site pour échapper à cette omerta ?

Franck Bercegeay

Google donne l'avantage aux contenus riches, pas seulement les mots clés mais aussi la syntaxe, le contexte... c'est tout l'intérêt d'un travail fin de référencement

naturel. Par exemple en 2018 Google a introduit la notion de YMYL : l'acronyme de Your Money Your Life. Cela désigne les pages dont le contenu peut impacter directement la vie de l'internaute sur des critères de bonheur, de santé, de stabilité financière et de sécurité des utilisateurs... tout un programme ! Plus récemment, c'est l'acronyme EEAT pour Expérience, Expertise, Autorité et Fiabilité (Trust).

Il faut donc veiller à avoir du contenu et pas seulement des images et des prix... !

OGA info

On dit qu'il faut obligatoirement avoir un blog, ou des vidéos sur Youtube qui mettent en avant ses compétences, ses créations, et être très présent sur les réseaux sociaux... et que cette présence peut remplacer un site web.

Franck Bercegeay

Pour l'instant, le site reste incontournable pour une entreprise, son absence est suspecte... Si les contenus des réseaux sociaux ressortent dans le haut des résultats, c'est par ce qu'ils sont généralement plus « frais » qu'une page rarement mise à jour. Une chaîne Youtube nécessite de nombreux contenus et une très bonne qualité d'image et de son. Les fiches du site E-commerce nation (ECN) donnent un bon aperçu de là où vous avez le plus intérêt à investir selon vos cibles. Sur certains réseaux sociaux la publicité n'est pas très chère. (Facebook ads, Insta ads...).





NOUVEAU
MONDE

Devenu une vedette du jour après que des chercheurs japonais aient évoqué la possibilité que leur génome contiennent des séquences d'ADN approchant l'immortalité, le tardigrade est l'une des plus étonnantes énigmes que nous propose la science.



LE TARDIGRADE, LA MOINS TECHNOLOGIQUE DES TECHNOLOGIES AVANCÉES

Rédacteurs : Jean et Fanny - Penser Simple

Si Johann August Ephraim Goeze, qui a découvert au XVIII^{ème} siècle ces étonnants animaux longs de 0,5 à 1,2 mm, avait eu une idée de l'intérêt que les chercheurs du monde entier allaient avoir pour ces charmants petits animaux il aurait peut-être cherché à leur donner son nom...

Au-delà de son allure improbable directement sortie d'un manga, de ses 4 paires de pattes (3 pour avancer, une pour freiner...), pour les chercheurs du monde entier ce sont les propriétés « *extrémophiles* » du tardigrade qui sont leur principal atout. Petit mais sur doué... voire même superhéros, ces animaux étonnants résident dans les zones humides notamment dans les mousses et les lichens, et comme certains de ces végétaux ils peuvent résister à la déshydratation, à des variations de températures très fortes (entre -250°C et + 150°C), survivre des années sans eau ni nourriture... résister à des doses de radiations 1000 fois supérieures à ce qu'un humain supporterait mais aussi à une pression de 7,5 gPa (gigapascal) soit 1000 fois plus que la pression la plus élevée connue au fond des océans... impossible à écraser !

Résultat, la presse s'est lâchée sur le petit animal. La presse plus ou moins scientifique s'interrogeait sur la capacité que cet animal indestructible pourrait avoir de nous transmettre ses superpouvoirs. Les chercheurs japonais qui ont isolé un gène spécifique de tardigrade et l'ont introduit dans une culture de cellules humaines ont observé que ces cellules résistaient à 40% aux rayons X. De la même manière un autre gène DSup qui permet une régénérescence des cellules a été isolé... et donné naissance à tout le fantasme sur l'immortalité.

On sait aujourd'hui que cet « *ourson d'eau* » a l'étonnante capacité de résister à tout, de par sa double capacité à se protéger et à réparer son ADN lorsqu'il est endommagé... et c'est cette performance biologique qui fait fantasmer le monde scientifique et leurs aficionados transhumanistes. Mais aucun chercheur sérieux ne s'ose à même imaginer un transfert d'un peu de ces gènes à un embryon humain...

Personne ne sait à ce jour si ce petit ourson minuscule et lent (tardigrade signifie marcheur lent) a conscience de ses propres capacités, mais une chose est certaine, de la compréhension de son métabolisme et de sa structure cellulaire sortiront nécessairement de grandes découvertes. Mais en attendant, on ne comptera plus seulement sur les technologies ou sur une meilleure compréhension de nos mécanismes propres notamment mentaux, pour franchir de nouveaux pas vers de superpouvoirs...

« Je pense qu'on aura plus vite fait d'avoir des super-pouvoirs par la technologie que par la biologie. Peut-être que Ironman est plus probable que Wolverine... »
Denis Dupuy Généticien



© rukanoga

© rukanoga



LES BRÈVES

ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) : PROJET DE REFONTE ET DE PÉRENNISATION DU DISPOSITIF. La Première ministre a présenté le 15 juin 2023 le "plan France Ruralités" construit autour de 4 axes :

1. Pérenniser les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour dynamiser et continuer à revitaliser les petites communes via des aides économiques afin de soutenir l'installation d'entreprises, de professionnels de santé, etc.

2. Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir »

3. Reconnaître et rémunérer la contribution des territoires ruraux à la planification écologique en augmentant le montant de la dotation biodiversité de 40 à 100 millions d'euros

4. Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates

Avec ce plan d'ampleur pour les ruralités, le Gouvernement propose une boîte à outils dont tous les acteurs de la ruralité peuvent se saisir pour répondre à leurs problématiques et continuer leur développement.

Source : Min. Transition écologique, Communiqué de presse, 15 juin 2023.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE PERMIS DE CONDUIRE

Pour faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire, il sera désormais possible, à compter du 1er janvier 2024, d'utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer la préparation des épreuves théoriques et pratiques de toutes les catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur (C. trav., art. L. 6323-6, II, 3° modifié).

Jusqu'à maintenant, le CPF permettait seulement de préparer les permis de conduire des véhicules du groupe léger et du groupe lourd. L'utilisation du CPF est ainsi étendue aux autres catégories de permis de conduire :

- 1. le permis voitures (B1) ;**
- 2. le permis motos légères (permis A1 ou A2) ;**
- 3. les permis B96 et BE** permettant de tracter des remorques plus lourdes.

FIXATION DU TAUX DE LA COTISATION DUE PAR LES ENTREPRISES DE BTP AU TITRE DU RÉGIME INTEMPÉRIES POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

Un arrêté du 30 mai 2023 a fixé le taux de la cotisation du régime intempéries due par les entreprises du BTP, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, qui reste maintenu à :

Indemnités de repas

1. 0,68 % du montant des salaires à prendre en compte déduction faite de l'abattement à défalquer (précisé ci-après) pour les entreprises entrant dans la catégorie du gros oeuvre et des travaux publics ;

2. 0,13 % pour les autres entreprises n'entrant pas dans cette catégorie.

Le montant de l'abattement à défalquer du total des salaires servant de base au calcul de la cotisation due par les employeurs aux caisses de congés payés est fixé, pour cette même période, à 90 168 € (contre 84 564 € pour la période précédente) (C. trav., art. L. 5424-15 et. D. 5424-7).

Source : A. 30 mai 2023 : JO 21 juin 2023, texte n° 17

PRÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES SUR CERTAINES MESURES EN FAVEUR DES MÉDECINS LIBÉRAUX RETRAITÉS OU EXERÇANT UNE ACTIVITÉ DE RÉGULATION

Sous réserve de revenus annuels inférieurs à un plafond de 80 000 €, qui vient d'être fixé par décret du 23 juin 2023, les médecins libéraux en cumul emploi-retraite peuvent bénéficier d'une exonération de leurs cotisations vieillesse dues, au titre de l'année 2023, à leurs régimes de retraite de base, de retraite complémentaire et de prestations complémentaires de vieillesse (PCV).

Par ailleurs, à compter du 25 juin 2023, les médecins régulateurs peuvent recourir au dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations et contributions sociales (dit RSPM), même si leur activité n'est pas exercée à titre de remplacement. Cette option est désormais opérationnelle à compter de cette date.

Source : D. n° 2023-503, 23 juin 2023 : JO 24 juin 2023



PEUT-ON CUMULER UN EMPLOI SALARIÉ ET UNE MICRO-ENTREPRISE ?

Par Bercy Infos,



**Vous êtes salarié et vous souhaitez développer une micro-entreprise en parallèle de votre emploi ?
Quels sont vos droits et obligations en la matière ?
Quelles sont les règles d'imposition ? On fait le point !**

EST-IL POSSIBLE D'AVOIR UNE MICRO-ENTREPRISE EN ÉTANT SALARIÉ ?

Oui !

Le cumul d'une activité salariée avec la création d'une micro-entreprise est possible quelle que soit la nature du contrat salarié (CDI, CDD, contrat en intérim, stage, etc.) et sans restriction de domaine (artisanat, commerce, profession libérale), du moment qu'il s'agit d'un domaine couvert par le régime de la micro-entreprise.

Plusieurs conditions doivent être respectées :

- votre contrat de travail vous l'autorise. Vous devez vérifier l'absence d'une clause d'exclusivité,
- votre activité de micro-entrepreneur ne concurrence pas celle de votre employeur, on parle alors d'obligation de loyauté du salarié envers son employeur.

Il est interdit d'exercer votre activité de micro-entrepreneur sur vos heures de travail salarié.

En cas de non-respect de ces conditions, vous pouvez être licencié pour faute lourde ou faute grave.

À savoir

En tant que salarié, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un congé dédié à la création d'entreprise. Pour connaître plus en détail les conditions pour bénéficier de ce congé, rendez-vous sur la page dédiée sur le site du ministère du Travail

QUEL RÉGIME FISCAL QUAND ON EST SALARIÉ ET MICRO-ENTREPRENEUR ?

Les revenus – qu'ils soient issus de votre activité salariée ou de votre activité indépendante – sont soumis à l'impôt sur le revenu. Ils doivent être inscrits dans votre déclaration d'impôt sur le revenu, au sein des catégories prévues à cet effet :

- catégorie des **traitements et salaires** pour les revenus issus de votre activité salariée,
- catégorie **micro-BIC ou micro-BNC** selon la nature de votre activité indépendante. Attention pour bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise, vos revenus ne doivent pas dépasser **certains seuils**.

À savoir

Pour bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise, vos revenus ne doivent pas dépasser certains seuils.

Ainsi en 2023, votre chiffre d'affaires est limité à 188 700 € pour une activité commerciale ou d'hébergement et 77 700 € pour une activité libérale ou de prestations de service.

QUEL RÉGIME SOCIAL POUR LES SALARIÉS ET MICRO-ENTREPRENEURS ?

En exerçant simultanément une activité de travailleur indépendant (hors régimes spéciaux et activité agricole) avec un emploi salarié, vous cumulez deux statuts sociaux, mais vous restez affilié au régime général de la Sécurité sociale.

Vous devez néanmoins cotiser à deux régimes différents :

- votre emploi salarié, vos cotisations sont prélevées sur votre salaire,
- votre activité de micro-entrepreneur, les cotisations sont prélevées sur votre chiffre d'affaires.

À savoir

En démarrant une activité indépendante en parallèle d'une activité salariée, vos frais de santé continuent à être pris en charge par le **régime général**.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les travailleurs indépendants avec ou sans activité salariée sont redevables des **cotisations indemnités journalières** leur permettant d'obtenir un revenu de substitution en cas d'arrêt de travail.

Le délai de carence est de **sept jours pour les indépendants contre trois jours pour les salariés**.

En ce qui concerne les allocations familiales, vous cotisez à la fois auprès du régime des salariés et du régime des professions libérales.

C Concernant la retraite, vous versez des cotisations auprès des deux régimes :

- régime général des salariés
- section professionnelle dont relève l'activité libérale.

Les pensions des retraites complémentaires sont calculées sur la base des points acquis auprès de chaque régime.

LES CHIFFRES CLÉS

AU 30 JUIN 2023

- **SMIC horaire** : 11,52€ au 1/05/2023
- **Minimum garanti** : 4,10 € depuis le 1/05/2023
- **SMIC MENSUEL BRUT** : 35 heures hebdomadaires = 1 747,24 €
39 heures hebdomadaires = 1 996,80 € avec majoration de 25 %
et 1 966,85 € avec une majoration de 10 %
- **Plafond de Sécurité Sociale** : 3 666 €/mois, 202 €/jour, 43 992 € pour 2023
- **Taux de base bancaire** : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001
- **Taux €STR (ex. EONIA)** : juin 2023 taux mini 3,144 % - taux maxi 3,400 %
- **Hausse des prix** : sur les 12 derniers mois en juin 2023 ; indice Insee des prix harmonisés "tous ménages" : + 5,6 %
- **Intérêt légal 1^{er} semestre 2023** : pour les particuliers 4,47 %, pour les professionnels 2,06 %
- **Remboursement des frais de repas** : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,90 €, dans les locaux (paniers) = 7,10 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 20,20 €
- **Indemnités de grand déplacement** (par jour) en 2023 (pour les 3 premiers mois) : logement et petit déjeuner = 72,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 53,80 € (autres départements)

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES EN FONCTION DU TAUX DE FNAL APPLICABLE À L'ENTREPRISE (paramètre T)

• **Cas général** : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

T = 0,3191 maximum si FNAL à 0,10% (< 50 salariés)

T = 0,3231 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2023, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIRC-ARRCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF :

Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIRC-ARRCO, pris en compte pour 6,01 points : La fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction X $(T - 0,0601)/T$.

La fraction de la réduction imputable l'AGIRC-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE

Pour valider un trimestre en 2023, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 690,50 €.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2023	2 077			
2022	1 948	1 966	2037	2052
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
2020	1 770	1 753	1 765	1 795
2019	1 728	1 746	1 746	1 769
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
Variation en %	sur 1 an + 6,62 %	sur 3 ans + 17,34 %	sur 9 ans + 26,03 %	

NOUVEL INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1/01/2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE REFERENCE DES LOYERS

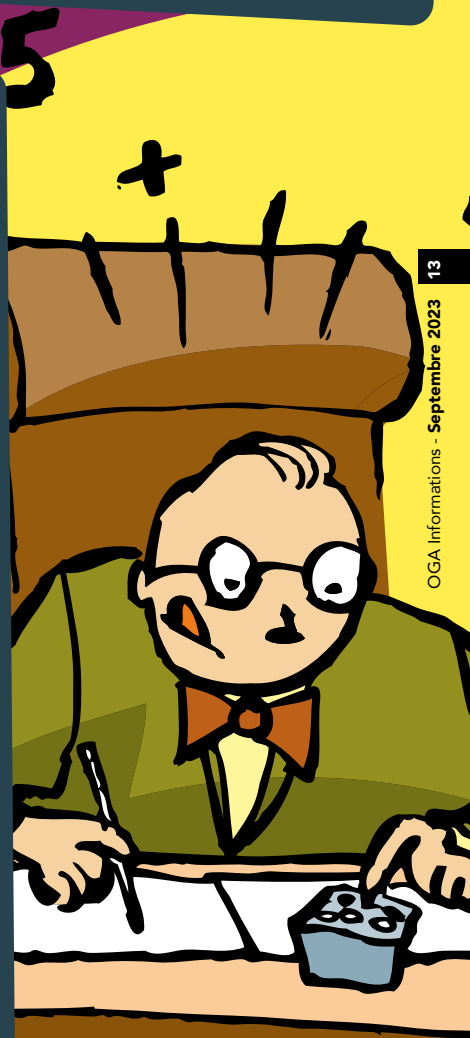
Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2023	138,61	+3,49 %	140,59	+ 3,50%				
2022	133,93	+2,48 %	135,84	+3,60%	136,27	+ 3,49 %	137,26	+ 3,50%
2021	130,69	+ 0,09 %	131,12	+ 0,42 %	131,67	+ 0,83 %	132,62	+ 1,61 %
2020	130,57	+ 0,92 %	130,57	+ 0,66 %	130,59	+ 0,46 %	130,52	+ 0,20 %

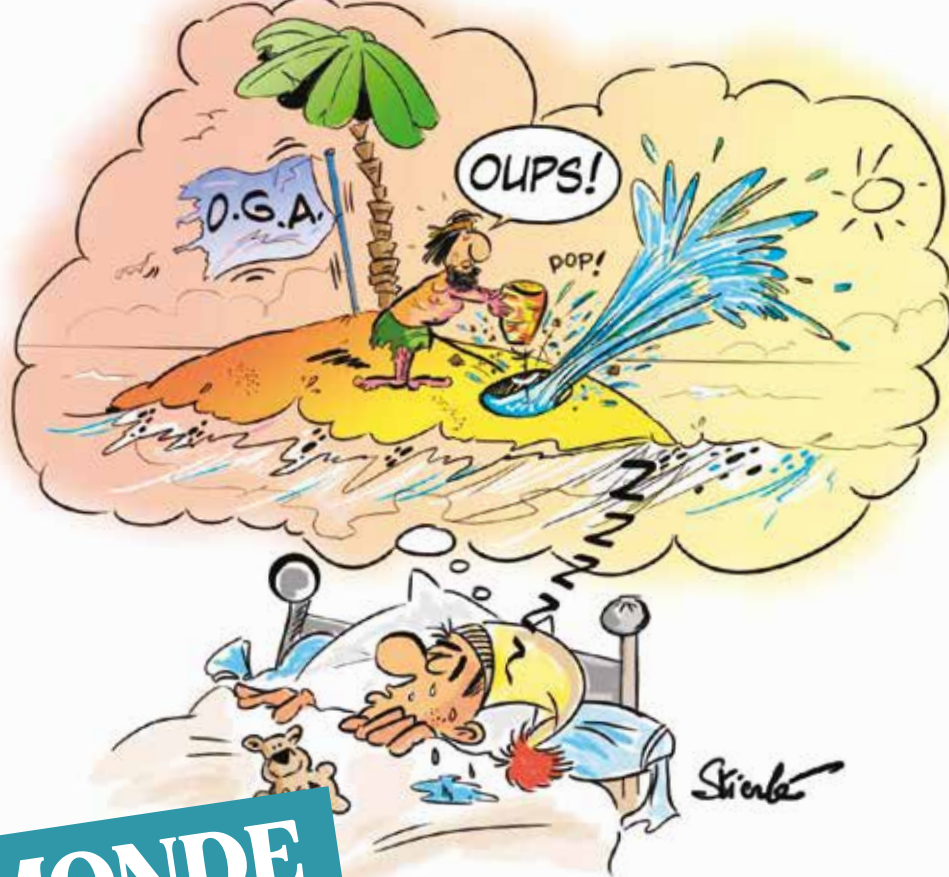
BAREME KILOMETRIQUE AUTOS 2023 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,636	(D x 0,357) + 1 395	D x 0,427
6 CV	D x 0,665	(D x 0,374) + 1 457	D x 0,447
7 CV	D x 0,697	(D x 0,394) + 1 515	D x 0,470

Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20%

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr





LE MONDE

SELON GUDULE

C'est un cauchemar horrible qui ce matin-là tira Victorien Gudule d'un sommeil qu'il aurait vraisemblablement préféré sans rêves. Il était redevenu « Gudule président ! » - sans doute le seul à l'époque de tous les CGA (ancêtres de nos actuels OGA), le seul président à ne pas être Expert-Comptable mais simplement adhérent et membre du Conseil d'Administration. Et du Bureau. Simplement adhérent peut aussi se dire « sans qui rien de tout cela n'existerait ». Et il venait de se voir proposer d'appeler à la dissolution du sien, de Centre ! La structure, vidée au fil des années de son rôle de garde-fou fiscal, semblait obsolète aux yeux de certains. Certains : ceux-là même qui n'y avaient peut-être jamais vu le rôle énorme de cette fédération d'individus autonomes, entreprenants et compétents, chacun dans sa partie, que l'on réduisait petit à petit au statut d'E.I., justes bons à cocher des cases et remplir des formulaires ! C'est pourtant bien dans ces associations que découvraient plombiers et coiffeurs, loueurs en meublé et charcutiers, les nombreux points qui faisaient leur richesse commune. Et l'on osait imaginer que ces femmes et ces hommes pourraient saborder leur vaisseau si unique ? Alors que le besoin de contacts et de formation était plus vivant que jamais à cette heure de grande dématérialisation. Non, c'était bien un cauchemar. Comment retrouver à travers un écran, quelle que soit sa taille ou la richesse de l'affichage, la chaleur de ces journées de formation, de ces AG où se

retrouvaient, se reconnaissaient, commerçants, artisans, membres de cabinets comptables et directeurs de services fiscaux ? Dans quel autre cadre pourraient bien se retrouver pour trinquer ou danser ensemble pharmaciens et garagistes, experts-comptables et quincaillers, dans quel cadre virtuel... Stop ! C'en était trop. Gudule prit la courageuse décision de se rendormir pour transformer l'insupportable réalité. Tant qu'à faire dans le virtuel, se dit-il, autant le contrôler. Quelques instants plus tard il flottait dans une vapeur rosâtre où s'entremêlaient les ferrailles, et surnageaient des panneaux indicateurs. Il choisit la voie centrale et se retrouva devant une énorme boîte constellée de voyants colorés et sur le sommet de laquelle une enseigne précisait « monde virtuel, centre de décision ». On y était. On arrivait au but. Gudule tourna autour du monstre jusqu'à découvrir une sorte d'énorme boîte de connexion. Il en arracha le couvercle - son rêve lui fournissait tout outil nécessaire - pour découvrir un énorme câble auquel tout semblait relié. Ce n'était sans doute pas une solution, mais c'était trop tentant alors, comme un vrai héros de série B, Gudule arracha la bête. Et le monde s'éteignit. Le chant de vrais oiseaux réveilla notre héros. Le soleil brillait, la journée s'annonçait magnifique. Patience et courage avaient une fois de plus triomphé de l'adversité.

VU & REVUE DE PRESSE

L'électroménager innove à nouveau

Durable (dans les matériaux et les composants) réparable (il est conçu pour) et fabriqué en France... C'est BOB, le lave-vaisselle développé par Daantech entreprise vendéenne. De la taille d'un égouttoir sur l'évier, autonome en eau (un réservoir, pas de branchement). Lancé en octobre 2020, Bob a permis aux 70 000 membres de la communauté de clients qui l'utilisent quotidiennement d'économiser plus de 150 millions de litres d'eau. Enfin, Bob consomme moins d'électricité qu'un lavage à la main.

www.lejournaldugeek.com Mars 2023

Un porte conteneur propulsé par le vent.

Les goliaths porte-conteneurs géants et grands pollueurs des mers pourraient bientôt croiser la route maritime d'un David inattendu : Vela, un trimaran porte conteneur propulsé par le vent. Si tout se déroule comme prévu, en 2025 sur un axe transatlantique France Etats-Unis, le bateau livrera ses premiers containers en 10 à 12 jours, ouvrant ainsi la première route maritime décarbonée, et aura la capacité de le faire dans des ports secondaires réduisant ainsi le trafic de camions entre les grands ports de conteneurs européens et leur destination finale.

www.adonnante.com Juin 2023

Les hypermarchés fêtent leurs 60 ans

C'est en juin 1963, il y a 60 ans, qu'un premier hypermarché de 2500 m² nommé « Point de vente en libre-service » ouvrait ses portes à Sainte Geneviève des bois dans l'Essonne. Un magasin Carrefour, à l'époque béni par un prêtre et parrainé par Françoise Sagan. Le modèle des années 60 a bien vécu, il entame donc depuis quelques années une révolution pour s'adapter aux nouveaux modes de vie de ses clients, nouvelles consommations, nouvelles attentes... mais l'hypermarché a encore une vie devant lui et ne sembla pas craindre les prévisions d'Hyperfriches » qui pourraient suivre leur fermeture.

www.universretail.com Mai 2023

Objets inanimés...

C'est une première en paléogénétique. Un pendentif fabriqué à partir d'une dent de wapiti, retrouvé en Sibérie, a été étudié par une équipe de recherche internationale dirigée par l'Institut Max-Planck d'anthropologie évolutive de Leipzig, en Allemagne grâce à des méthodes non destructrices. Ce matériel dentaire, poreux a révélé un ADN humain, celui de sa propriétaire, Homo Sapiens, ayant vécu il y a 20 000 ans ! Une découverte qui promet de belles avancées dans l'étude des populations anciennes.

www.futura-sciences.com Juin 2023

Les stations de ski de Maurienne au point mort

Mardi 30 mai, le tribunal administratif de Grenoble a mis un coup d'arrêt au Scot (Schéma de cohérence territoriale) de la vallée, qui datait de 2020. Nouveaux aménagements, extension des domaines skiables, création de 22 800 nouveaux lits, et 10 projets de développement portés par les communes du territoire qui ont été stoppés en raison d'une forte mobilisation des mouvements écologistes que la tribunal administratif a suivi.

www.reporterre.net Juin 2023

Revenu universel, nouveau test

Pour la première fois, l'Angleterre lance un test à petite échelle de revenu universelle. 30 personnes, habitants sur deux quartiers sélectionnés, l'un à Londres, l'autre à Jarrow, au nord Est du Pays, vont recevoir la somme de 1900 euros par mois (1600 livres sterling) durant deux ans, sans conditions. Ces participants volontaires et tirés au sort, seront étudiés durant ce test. L'objectif étant de voir quel impact ce revenu peut avoir sur leur mode de vie, sur leur santé physique et mental, en fonction du comportement qu'ils vont adopter. En parallèle, une autre cohorte d'individus, ne recevant pas ce revenu universel, sera étudiée de la même manière. Rendez-vous dans deux ans...

www.lesechos.fr Juin 2023

OGA INFORMATIONS EST DIFFUSÉ AUX ADHÉRENTS DE :

2AGAC Alès. OMA74 Annecy. OGAAGS Arles. CGA2B Borgo. CGAS Challes-les-Eaux. AMAPROGES St Maur. ACGA52 Langres. OGA13 Marseille. CGM06 Nice. ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA BREIZHBERRY St Amand Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô. OGI France St-Malo. ciga Caen.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier ecolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

LA VIE DE
VOTRE
ORGANISME

**VOTRE ORGANISME
VOUS INFORME...**



ACGA 52

ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉS
DE LA HAUTE-MARNE



**ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉ
DE LA HAUTE-MARNE**

30 avenue Turenne - BP 58 - 52205 Langres Cedex
téléphone 03 25 87 22 28

e.mail contact@acga52.com . internet www.acga52.com

OGA
Informations

ACGA⁵²
ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉS
DE LA HAUTE-MARNE